



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 742

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} jour du mois d'août 2016, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 742 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 644 afin d'interdire les usages de salle de réunions, centre de conférences et congrès dans la zone 321 ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion	30 mai 2016
Adoption du premier projet de règlement	6 juin 2016
Assemblée publique de consultation	22 juin 2016
Adoption du second projet de règlement	4 juillet 2016
Avis public demande d'approbation référendaire	6 juillet 2016
Adoption du règlement	1 ^{er} août 2016
Certificat de conformité de la MRC des Chenaux	18 août 2016

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 24 août 2016.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier